



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Financement

Question au Gouvernement n° 2113

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le Premier ministre, vous prétendez apporter à chacun un complément de retraite par votre projet de fonds de pension. C'est faux !

Votre projet est profondément injuste puisqu'il exclut plus de la moitié des Français: tous les plus modestes.

Votre projet est profondément injuste, car ce sont les plus hauts revenus qui auront les plus grosses déductions fiscales et les entreprises les plus florissantes qui bénéficieront des plus importantes réductions de charges.

Votre projet est dangereux, car les avantages financiers accordés aux entreprises sont tels que le régime de retraite par répartition disposera de moins de ressources et risque d'être gravement mis en péril.

Monsieur le Premier ministre, votre projet est en réalité un fonds de démolition des pensions !

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur Bonrepaux, dans quelques instants va s'ouvrir la discussion du texte sur l'épargne retraite. Je dis bien « épargne retraite » et ne vois pas pourquoi vous persistez à parler de fonds de pension ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Augustin Bonrepaux Il s'agit pourtant de cela !

M. le ministre de l'économie et des finances. Il vous a sans doute échappé qu'il s'agit d'épargne et de retraite !

Vos propos sont en total décalage avec le texte que vous allez examiner. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre de l'économie et des finances. Les dispositions qui ont été votées par le Sénat à la suite de l'examen en première lecture de cette proposition de loi qui émane de plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs les députés, inscrivent dans le droit commun les exonérations de cotisations sociales pesant sur les versements effectués par les employeurs.

M. Jean-Claude Lefort. Tous les syndicats sont contre !

M. Henri Emmanuelli. C'est le projet AXA !

M. le ministre de l'économie et des finances. Par une lettre en date du 10 décembre, les partenaires sociaux, qui semblent aujourd'hui s'interroger de façon critique sur le bien-fondé de ce dispositif, avaient demandé à M. le Premier ministre de faire en sorte que l'on respecte le droit commun. C'est bien le cas du texte qui va vous être soumis dans quelques instants. Je ne doute pas que, sur la base de ces indications, monsieur Bonrepaux, vous pourrez apporter votre soutien à cette excellente proposition de loi. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le Premier ministre, vous prétendez apporter à chacun un complément de

retraite par votre projet de fonds de pension. C'est faux !

Votre projet est profondément injuste puisqu'il exclut plus de la moitié des Français: tous les plus modestes. Votre projet est profondément injuste, car ce sont les plus hauts revenus qui auront les plus grosses déductions fiscales et les entreprises les plus florissantes qui bénéficieront des plus importantes réductions de charges. Votre projet est dangereux, car les avantages financiers accordés aux entreprises sont tels que le régime de retraite par répartition disposera de moins de ressources et risque d'être gravement mis en péril.

Monsieur le Premier ministre, votre projet est en réalité un fonds de démolition des pensions !

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur Bonrepaux, dans quelques instants va s'ouvrir la discussion du texte sur l'épargne retraite. Je dis bien « épargne retraite » et ne vois pas pourquoi vous persistez à parler de fonds de pension ! (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Augustin Bonrepaux II s'agit pourtant de cela !

M. le ministre de l'économie et des finances. Il vous a sans doute échappé qu'il s'agit d'épargne et de retraite ! Vos propos sont en total décalage avec le texte que vous allez examiner. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre de l'économie et des finances. Les dispositions qui ont été votées par le Sénat à la suite de l'examen en première lecture de cette proposition de loi qui émane de plusieurs d'entre vous, mesdames, messieurs les députés, inscrivent dans le droit commun les exonérations de cotisations sociales pesant sur les versements effectués par les employeurs.

M. Jean-Claude Lefort. Tous les syndicats sont contre !

M. Henri Emmanuelli. C'est le projet AXA !

M. le ministre de l'économie et des finances. Par une lettre en date du 10 décembre, les partenaires sociaux, qui semblent aujourd'hui s'interroger de façon critique sur le bien-fondé de ce dispositif, avaient demandé à M. le Premier ministre de faire en sorte que l'on respecte le droit commun. C'est bien le cas du texte qui va vous être soumis dans quelques instants. Je ne doute pas que, sur la base de ces indications, monsieur Bonrepaux, vous pourrez apporter votre soutien à cette excellente proposition de loi. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2113

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 28

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 28

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 janvier 1997